Département de HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de BONNEVILLE
Canton de CHAMONIX
Commune de
VALLORCINE

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-217402908-20241001-24_07_02-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
en exercice	9
présents	5
Votants	7
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 1er octobre, le Conseil Municipal de **VALLORCINE,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 septembre 2024

Objet

N° 24/07/02

Budget Général

*

Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précèdent

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, M. François COUTAGNE

Représentés Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, M. Gérard BURNET donne pouvoir à M. Jean-François DESHAYES

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET et Dominique ANCEY et Monsieur Gérard BURNET

Secrétaire de séance M. François COUTAGNE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 et L2121-29 ;
- **Vu** la délibération n°24/02/12 du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024;
- **Vu** la délibération n°24/03/12 du 14 mai 2024 adoptant la décision modificative n°1 ;
- **Considérant** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025.
- **PRÉCISE** que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-217402908-20241001-24_07_02-DE

Chapitre budgétaire	Crédits votés au budget primitif + décisions modificatives	Montant autorisé avant le vote du B.P. 2024	Crédits nouveaux
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt	112 301.69€	28 075.42€	
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	387 789.78€	96 647.45€	
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	2 144 016.59€	536 004.15€	
TOTAL	2 899 336.79€	660 727.02€	

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE

Le Maire,
Jérémy VALLAS

Acte certifié exécutoire le : 08/10/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/10/2024
Notifié ou publié le : 08/10/2024

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches